

COMPTE RENDU – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six Avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean- Pierre LAURENT, Thierry TOTAIN, Maire Adjoint, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Sighilde LEGOUPIL, Philippe FAUVEL, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Myriam BLONDEL, Jean-Pierre LEQUERTIER.

Absents Excusés :

Jean-Louis REVERT a donné pouvoir à Claudine LEMARDELE
Stéphane PINABEL a donné pouvoir à Annick MARIE,
Annie POISSON a donné pouvoir à Thierry TOTAIN,
Claude DUPONT a donné pouvoir à Monsieur Le Maire,
Edwige PERINET a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT,
Christophe BELZ a donné pouvoir à Philippe FAUVEL
Alain DESPLANQUES a donné pouvoir à Delphine JIMENEZ-GRENIER,
Sébastien RACHINE

Monsieur David LEGOUET, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Les Conseillers Municipaux valident l'inscription d'une question diverse :

- Vote d'un tarif au mois pour l'Auberge de Jeunesse.

Monsieur Le Maire donne quelques informations :

- Remerciements de la Goëlette pour la subvention attribuée
- Ecole de Bricquebec (section ULIS : unités localisées pour l'inclusion scolaire ancienne SEGPA) : remerciements pour subvention accordée.

Manifestations à venir :

- ♦ CARTERET RETRO les 5 et 6 mai sur le quai de pêche (environ 60 véhicules) avec marché du gourmand- La restauration sera assurée sur place par Tolet Général.
- ♦ Cérémonies du 8 Mai :
 - ♦ 10h30 – Messe PORT-BAIL
 - ♦ 12H00 – Cérémonie Monuments aux Morts de Barneville
 - ♦ 12h30 – Vin d'honneur Salle des Douits
- ♦ BEACH POLO : 19-20 Mai : Plage de la Potinière – à partir de 14h30.
- ♦ 20 et 21 Mai : Les Bancs Fêlés
- ♦ 20 Mai : Vide Grenier Barneville-Plage (nouvelle association de commerçants et artisans)
- ♦ 26 Mai : Fête des Jardins Familiaux

Adhésion 2018 au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) :

Monsieur Le Maire rappelle, comme chaque année, la proposition d'adhésion de la Commune au FAJ pour un montant de 0.23€ par habitant, soit $2291 * 0.23 = 526.93€$

Il donne quelques éléments sur le bilan 2017 de ce fonds.

Ce fonds permet d'accompagner les jeunes en difficulté dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle, sur deux axes :

- Les aides financières individuelles liées à la subsistance ou à l'insertion,
- Les actions collectives (stages collectif pour obtention du permis de conduire, tickets de restauration...)

Aides individuelles :

750 Demande d'aide ont été enregistrées pour un mont global versé de 149 623.00€

Dont 40 155.00 pour la mission locale du cotentin.

Actions collectives :

249 525 € ont été versés sur le département et 411 jeunes ont participé à ces actions et 2 032 jeunes ont fait appel aux comités locaux pour la recherche ou des problématiques liés au logement.

Le Conseil Municipal, estimant le bienfondé de ce fonds, accepte, à l'unanimité, la participation de la Commune pour l'année 2018 au FAJ

Adhésion 2018 au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL):

Monsieur Le Maire propose, comme chaque année, une adhésion de la commune pour le Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 0.70€ par habitant, soit 1 603.70€

Il donne quelques éléments du bilan 2017 :

Accès Logement : 520 ménages ont bénéficié d'une garantie contre les impayés de loyer et 261 ménages ont bénéficié d'un cautionnement.

Aide au paiement des loyers et des factures énergie, chauffage et eau :

Aide au paiement des loyers : 428 ménages pour 233 211€

Aide au paiement des charges énergie et chauffage : 1 188 ménages pour 407 800€

Aide pour paiement factures eau 423 ménages pour 44 926€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation communale pour l'année 2018 au FSL.

Avant de passer à la question suivante, Jean-Pierre LEQUERTIER rappelle que la Société de Chasse a fait une demande de subvention pour l'achat d'une cage à renard, et il demande si cette demande pourra être traitée.

Thierry TOTAIN rappelle que les demandes de subventions doivent s'accompagner des bilans des comptes et budget de l'association demanderesse. Jean-Pierre LEQUERTIER précise que cette demande est faite dans le cadre de la lutte contre les nuisibles, en soutien à la commune.

Monsieur Le Maire précise qu'en l'absence ce soir d'Edwige PERINET qui réalise un excellent travail d'analyse sur les demandes de subventions, il propose d'attendre son retour et ce point pourra alors être abordé lors d'une prochaine séance.

Modification du tableau des emplois communaux – Création d'un poste d'adjoint administratif :

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2017, Mademoiselle LETELLIER a été recrutée contractuellement pour une année, en renfort des services administratifs, et notamment du

service urbanisme en raison de congés maladies sur ce service. Compte tenu de futurs départs en retraite sous quelques années, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif. Le tableau des emplois communaux précédent indique qu'un poste de Garde Champêtre Chef est toujours actif, il propose de le supprimer.

Monsieur Le Maire et les adjoints précisent que Sabrina LETELLIER est un très bon agent et qu'elle s'investit dans les missions qui lui sont confiées. Il précise que la solution de recrutement sur un poste de contractuel avant une embauche définitive permet de voir si l'agent recruté assure le poste confié, ce qui a été le cas. Elle est compétente en matière d'urbanisme et si on souhaitait sortir du service commun, elle devrait pouvoir assurer l'instruction.

A une question sur les départs en retraite futurs, il est précisé que sous deux ans, quatre agents sont concernés :

Madame BOJARSKI (eau, assainissement, urbanisme)

Madame GONANO (Etat civil, CCAS, Elections, cimetière, Personnel)

André MARION (Directeur des Services Techniques)

Jean-Marc HEBERT (Maître de Port)

Avis du Conseil Municipal sur différents demandes d'acquisition de délaissés ou parcelles communales.

Monsieur Le Maire rappelle que plusieurs demandes d'acquisition de petites parcelles ou délaissés de voies sont parvenues en Mairie. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces demandes afin de pouvoir engager les démarches de déclassement, enquêtes publiques...

Selon l'avis du Conseil Municipal, les estimations de ces parcelles seront demandées auprès du Pôle d'évaluation domaniale.

Demande présentée par Monsieur Jean GUERIN pour acquérir une parcelle communale située à ROMONT.

Monsieur GUERIN explique qu'il est propriétaire Chemin de ROMONT de deux parcelles contiguës et qu'il serait intéressé de reboiser l'ensemble. Cette parcelle communale n'est pour l'heure d'aucune utilité.

Thierry TOTAIN propose d'aller sur site pour voir l'état de ce terrain, il précise que cette zone est un secteur pour les chevreuils. Jean-Pierre LEQUERTIER demande si la commune a réellement besoin de vendre cette parcelle, il pourrait également être proposé au CCAS que les personnes les plus intéressées pourraient défricher et récupérer le bois ? Monsieur Le Maire ne pense pas que les personnes seront intéressées.

Il est proposé de voir le Président de la Société de Chasse pour connaître leur sentiment sur la cession éventuelle de cette parcelle pour la Société.

Le vote est donc reporté à une séance ultérieure en cette attente.

Demande présentée par Monsieur Michel ANGOT pour acquérir l'extrémité de l'impasse sans soucis :

Il souhaite en effet acquérir environ 8m²60 et déplacer le mur, afin d'avoir un espace rangement pour matériel.

Lors d'une précédente demande, les domaines avaient été saisis et avaient fixé la valeur vénale à 1€ du m². En effet le Conseil Municipal se souvient avoir donné un avis favorable à la précédente demande, mais la personne intéressée s'était déditée.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, mais pas au prix d'1€, mais à 100€ le m² et tous les frais à la charge de l'acquéreur

Demande de Madame LYPCA pour l'acquisition de deux parcelles jouxtant le centre équestre et actuellement occupées par le Centre avec un bail à usage.

Monsieur Le Maire rappelle que Le Conseil Municipal a validé la signature d'un contrat de prêt à usage pour les parcelles cadastrés AE 214 et AE 215 d'une superficie de 12 026m² avec Madame LYPCA.

Il lui a ensuite été proposé l'acquisition de ces deux parcelles. Le Pôle Domanial a estimé ces terrains à 60 000€, Madame LYPCA propose 20 000€. Monsieur Le Maire estime qu'il pourrait lui être fait une proposition à 30 000€. Le Conseil Municipal est invité à débattre.

Les Conseillers engagent une discussion, certains seraient favorables à la vente au prix proposé par les Domaines, mais ce serait mettre en péril l'activité cheval, d'autres estiment que la somme de 40 000€ serait correcte.

Il est rappelé l'importance de ce Centre équestre sur la commune et les excellents résultats du Horse bal.

Après discussion, la proposition de vente à 30 000€ est soumise au vote :

6 votes pour – 4 votes contre et une abstention de Delphine JIMENEZ-GRENIER.

Demande des Brasseurs LA COTENTINE pour l'acquisition de la Gare de Carteret.

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le bail commercial avec la Brasserie La Cotentine sur le bâtiment de la Gare de Carteret.

Les brasseurs proposent aujourd'hui l'achat de ce bâtiment avec une petite parcelle de terrain autour. Le Pôle domanial a estimé à 150 000€ ce bien. La proposition des brasseurs est de ce montant. Compte tenu de l'emplacement, Monsieur Le Maire propose de vendre à une valeur plus élevée avec une clause pour laisser la façade en l'état.

Monsieur Le Maire rappelle l'état d'abandon de ce bâtiment à l'entrée de ville et que les brasseurs en ont fait un bâtiment attractif avec des travaux intérieurs importants.

Plusieurs Conseillers ne sont pas favorables à cette vente. Ils estiment que la façade est certes, belle, mais que les arrières ne sont pas agréables à la vue, notamment côté Chapelle Saint Louis. C'est un patrimoine qu'il convient, pour plusieurs d'entre eux, de conserver. D'autres pensaient qu'à l'issue des neuf années du bail commercial, ce patrimoine pouvait revenir à la commune. Jean-Pierre LAURENT explique le fonctionnement du bail commercial et rappelle qu'il entraîne la possession d'un fonds de commerce, qui évidemment se revend. La commune pourrait évidemment mettre fin à ce bail sous certaines conditions impératives et en outre, dans ce cas, elle devrait régler une indemnité compensatrice conséquente.

Sont ensuite évoqués la situation de cet immeuble et des terrains dans le PLU, situés en zone 2AU, Monsieur Le Maire rappelle que pour un aménagement global, il faudrait dans un premier temps, être propriétaire de l'ensemble, ce qui n'est pas le cas puisque SNCF Réseaux (anciennement RFF) est toujours propriétaire de la voie ferrée et que les négociations n'aboutissent pas. Et dans un second temps, compte tenu de la révision actuelle du PLU avec la CAC où un recensement des terrains constructibles (certes, un peu aberrant : exemple un jardin privé de 1000m² est considéré comme terrain constructible), il faudrait que l'ensemble de la réserve des terrains constructibles soient utilisés avant de pouvoir aménager les zones 1AU et ensuite 2AU...

Il est également demandé, avant la décision sur la vente de la Gare, de connaître l'état du Patrimoine actuel pour étudier ce qui pourrait éventuellement être vendu en priorité.

Monsieur Le Maire rappelle que le bâtiment des anciennes écoles est en vente depuis un an et que pour l'instant, il n'y a pas d'acquéreur.

Monsieur Le Maire ne comprend pas la réaction des Conseillers, mais il prend acte. Il rappelle au passage, qu'en tant que propriétaire, la Commune reste responsable des gros travaux comme la toiture... et précise également que de nouveaux investissements pourront être compromis dans le futur, cela aurait été une rentrée d'argent bienvenue. Il rappelle par ailleurs

que la gare n'est dans le patrimoine de la Commune que depuis 5 ou 6 ans et qu'elle était laissée à l'abandon ! Le Conseil Municipal est là pour faire des choix et la décision de ne pas céder la gare est tout à fait respectable. Il faudra néanmoins trouver, en temps utile, d'autres biens à céder pour permettre de faire face aux nombreux investissements programmés.

Toutes explications entendues, la question est soumise au vote :

Votent pour la vente de la gare : Monsieur Le Maire, Jean-Pierre LAURENT et Thierry TOTAIN, porteurs de pouvoirs

Votent contre la vente de la Gare : Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Philippe FAUVEL, Delphine JIMENEZ-GRENIER, porteurs de pouvoirs, et Sighilde LEGOUPIL, David LEGOUET, Myriam BLONDEL et Jean-Pierre LEQUERTIER.

Delphine JIMENEZ-GRENIER a entendu que le Chef de base de l'école de voile allait partir et souhaite avoir la confirmation. Monsieur Le Maire lui répond qu'il ne sait pas très bien ce qui se passe avec l'école de la voile, il a eu une réunion il y a peu de temps, mais une autre réunion a eu lieu ensuite... Ce n'est pas simple à gérer. La pratique de la voile change et l'association doit intégrer ce fait. D'autre part, il faut reconnaître qu'une association de ce type, avec des salariés, est très difficile à gérer.

Delphine JIMENEZ-GRENIER demande également quel est le degré d'avancement du dossier d'extension portuaire. Monsieur Le Maire lui répond que cela avance à la vitesse de l'administration. L'étude d'impact est en cours d'examen auprès des services de l'Etat. Les commentaires des services de l'Etat sont attendus dans les jours qui viennent. L'Enquête publique ne pourra être mise en œuvre que lorsque l'Etude d'impact sera validée.

QUESTION DIVERSE :

TARIFS AU MOIS POUR TRAVAILLEURS SAISONNIERS OU INTERIMAIRES AUBERGE DE JEUNESSE

Monsieur Le Maire informe que le Responsable du Centre Eugène Godey a été contacté par des travailleurs intérimaires de l'EPR qui auraient souhaité la partie auberge de jeunesse jusqu'à fin juin (15 ouvriers)

Mais au vu du prix, ils n'ont pas donné suite (23€85 pour une nuit avec petit déjeuner si on compte sur 20 jours, cela représente 477.00€.) Yves demande si on pourrait établir un tarif mois (il a dû être approché aussi par des saisonniers qui cherchent un hébergement pour la saison). Monsieur Le Maire propose 270€ par mois. Ce peut être une bonne solution pour remplir le centre. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le tarif proposé.

Sur l'avenir du Centre, une réflexion doit être menée, Monsieur Le Maire espérait pouvoir développer des classes de mer, de voile... avec le Pôle Nautique, mais les organismes concernés, tel UCPA, ne semblent pas intéressés.

La parole est aux conseillers :

Annick MARIE relaye la demande de Monsieur BLANC qui souhaite acheter les lambris de l'ancienne Mairie de Carteret, transformée en la Salle du Parc et qui n'a pas eu de réponse à ce jour.

Une recherche sera faite pour répondre.

La séance est levée à 22h20.



Le Maire,
Pierre GEHANNE,